

627 route de Jassans - BP 231 - CS 60231 - 01602 TRÉVOUX
Tél : 04 74 08 97 66 - Fax : 04 74 08 97 67
contact@ccdsv.fr www.ccdsv.fr

ARRETE

Le président

VU la délibération n° 2014C29 du bureau communautaire du 24/04/2014 portant sur les délégations accordées au Président,

VU la délibération n°2018B20 du bureau communautaire du 04/07/2018 approuvant le plan de financement prévisionnel de réfection de la toiture du gymnase situé à Reyrieux,

VU le nouvel estimatif modificatif du maître d'œuvre en date du 19/07/2018,

Considérant que les dossiers de DETR doivent être déposés avant le 31 aout 2018, et qu'il n'y a pas d'ici cette date de réunion de bureau et de conseil communautaires

Considérant qu'il convient de modifier le plan de financement ci-dessous en vue de la constitution du dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) pour la réfection de la toiture du gymnase situé à Reyrieux.

Il est rappelé que des travaux de rénovation de toiture doivent être effectués sur le gymnase communautaire du collège Jean Compagnon, situé sur la commune de Reyrieux.

Ce bâtiment, construit en 2001, présente des défauts d'étanchéité sur les deux parties de sa toiture. Le descriptif des travaux est le suivant :

- Première partie (Lot 1) : Toiture en BAC Acier sur les salles de Sport (grande salle de sport et petite salle de sport). Montant HT 215 000 € ;

Reprise de la couverture acier des deux salles : Remplacement des tôles cintrées, resuivi de toutes les fixations, remplacement des tôles de rives, Modifications de l'étanchéité des châssis vitrés ;

- Deuxième partie (Lot 2) : Toiture terrasse Accueil. Montant HT 70 000 € ;

Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse : dépose de l'étanchéité existante y compris protection, traitement des fissures, mise en œuvre d'un nouveau complexe d'étanchéité avec isolation thermique sous protection gravillons, reprise des relevés périphériques, des couvertines, des bavettes et des habillages en tôle de l'Auvent en Béton armé de l'entrée, mise en place d'une échelle à crinoline pour accès à la toiture.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève au stade APD à 285 000 € HT, montant évalué par le maitre d'œuvre PROCABAT en 2018. A cela s'ajoutent les frais de maitrise d'ouvrage : maitrise d'œuvre, contrôleur technique, coordinateur SPS.

Ces travaux sont éligibles à la DETR, sous le volet «Réhabilitation ou rénovation d'un bâtiment public y compris les équipements sportifs présentant une amélioration de la performance énergétique».

Considérant que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2018 du budget principal

Considérant qu'il convient de déposer le dossier correspondant de demande de subventions auprès de l'Etat

ARRETE

Article 1 - le plan de financement prévisionnel de réfection de la toiture du gymnase situé sur la commune de Reyrieux est arrêté comme suit :

Dépenses HT		Recettes		Taux
Travaux de toiture	285 000 €	ETAT – Subvention DETR	142 500€	50 %
		Reste à charge CCDSV	142 500€	50%
Total HT	285 000 €	Total HT	285 000€	100

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180720-2018A16
Affichage le :

27 JUIL, 2018

27 JUIL, 2018 Fait à Trévoux, le 20/07/2018

Bernard GRISON,
Le président

